



Habitez la nature

BUREAUX DE VOTE

Centre communautaire Armand Bienvenue
905, rue Saint-Jean, Roxton Pond (Québec) JOE 1Z0

VOTE PAR ANTICIPATION

Dimanche 26 octobre 2025
12 h à 20 h

JOUR DU SCRUTIN

Dimanche 2 novembre 2025
10 h à 20 h

ÉLECTIONS MUNICIPALES



VOTE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

À la suite de la fermeture des mises en candidature le vendredi 3 octobre 2025, 4 districts ainsi que la mairie seront en élection le 2 novembre prochain. Vous trouverez, dans ce bulletin, l'ensemble des rues qui composent chacun de ces districts.

Vous trouverez également l'ensemble des dates importantes à retenir, les différentes étapes à franchir avant le jour de scrutin du 2 novembre 2025 ainsi que le résultat des mises en candidature du 3 octobre dernier.

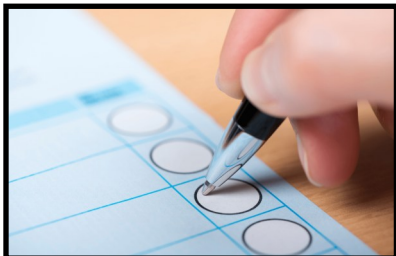
Commission de révision

La commission de révision de la liste électorale se déroulera aux heures et aux jours suivants :

Le 14 octobre 2025 de 13 h à 16 h 30

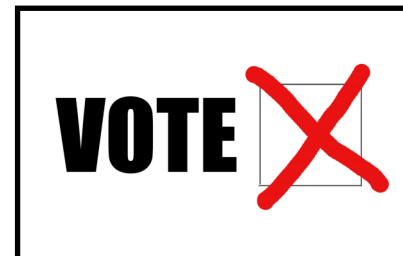
Le 16 octobre 2025 de 17 h à 20 h 30

Le 21 octobre 2025 de 8 h 30 à 12 h



Adresse où siègera la Commission

Hôtel de ville de Roxton Pond
901 rue St-Jean, Roxton Pond (Québec) JOE 1Z0



Vote par anticipation

Le vote par anticipation sera tenu le dimanche 26 octobre 2025. Les bureaux de vote seront ouverts de 12 h à 20 h.

Le jour du scrutin

Le jour du scrutin se déroulera le dimanche 2 novembre 2025. Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h.

Pour le vote par anticipation de même que pour le jour du scrutin, les bureaux de vote seront situés à l'endroit suivant :

Centre communautaire Armand Bienvenue, 905 rue St-Jean, Roxton Pond (Québec) JOE 1Z0

Pièce d'identité à présenter au moment du vote

Chaque électeur inscrit sur la liste électorale devra établir son identité auprès du scrutateur avant d'être admis à voter, en présentant l'un des documents prévus par la loi, soit :

- Sa carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'Assurance Maladie du Québec;
- Son permis de conduire ou son permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'Assurance Automobile du Québec;
- Son passeport canadien;
- Son certificat de statut d'indien;
- Sa carte des Forces canadiennes.



Si vous n'avez pas ces documents avec vous, vous pouvez vous identifier en vous présentant à la table de vérification de l'identité des électeurs qui sera sur place, tant le jour du scrutin que le jour du vote par anticipation.

Vous devrez présenter au moins deux documents prouvant votre identité, ou encore, être accompagné d'un autre électeur qui atteste votre identité et votre adresse.

CANDIDATURES

Chaque vote compte à Roxton Pond. Rendez-vous au bureau de vote le 26 octobre (pour les votes par anticipation) ou le 2 novembre (le jour du scrutin) pour choisir la personne qui, selon vous, représentera le mieux votre district au conseil municipal pour le prochain mandat. Votre participation renforce notre démocratie locale et contribue directement à l'avenir de notre communauté.

MAIRIE



Jonathan Lavallée



Pierre Fontaine

DISTRICT 1



André Côté



Richard Isaia

La liste et la carte des rues comprises dans le district 1 se trouvent à la page 4 de ce journal.

CANDIDATURES

DISTRICT 2



Christiane Choinière

DISTRICT 3



Serge Bouchard

Félicitations à Christiane Choinière et à Serge Bouchard qui, n'ayant pas d'opposition dans leur district distinctif, ont tous deux été élus par acclamation. La liste et la carte des rues comprises dans le district 2 (Christiane Choinière) se trouvent à la page 7 de ce journal, tandis que la liste et la carte des rues comprises dans le district 3 (Serge Bouchard) se trouvent à la page 8.

DISTRICT 4



Daniel Renaud



Gabriel Beaudry



Véronique Foisy

La liste et la carte des rues comprises dans le district 4 se trouvent à la page 9 de ce journal.

DISTRICT 5



Antoine Levasseur



Sylvain Hainault

La liste et la carte des rues comprises dans le district 5 se trouvent à la page 10 de ce journal.

DISTRICT 6



Michel Archambault



Nathalie Simard

La liste et la carte des rues comprises dans le district 6 se trouvent à la page 11 de ce journal.

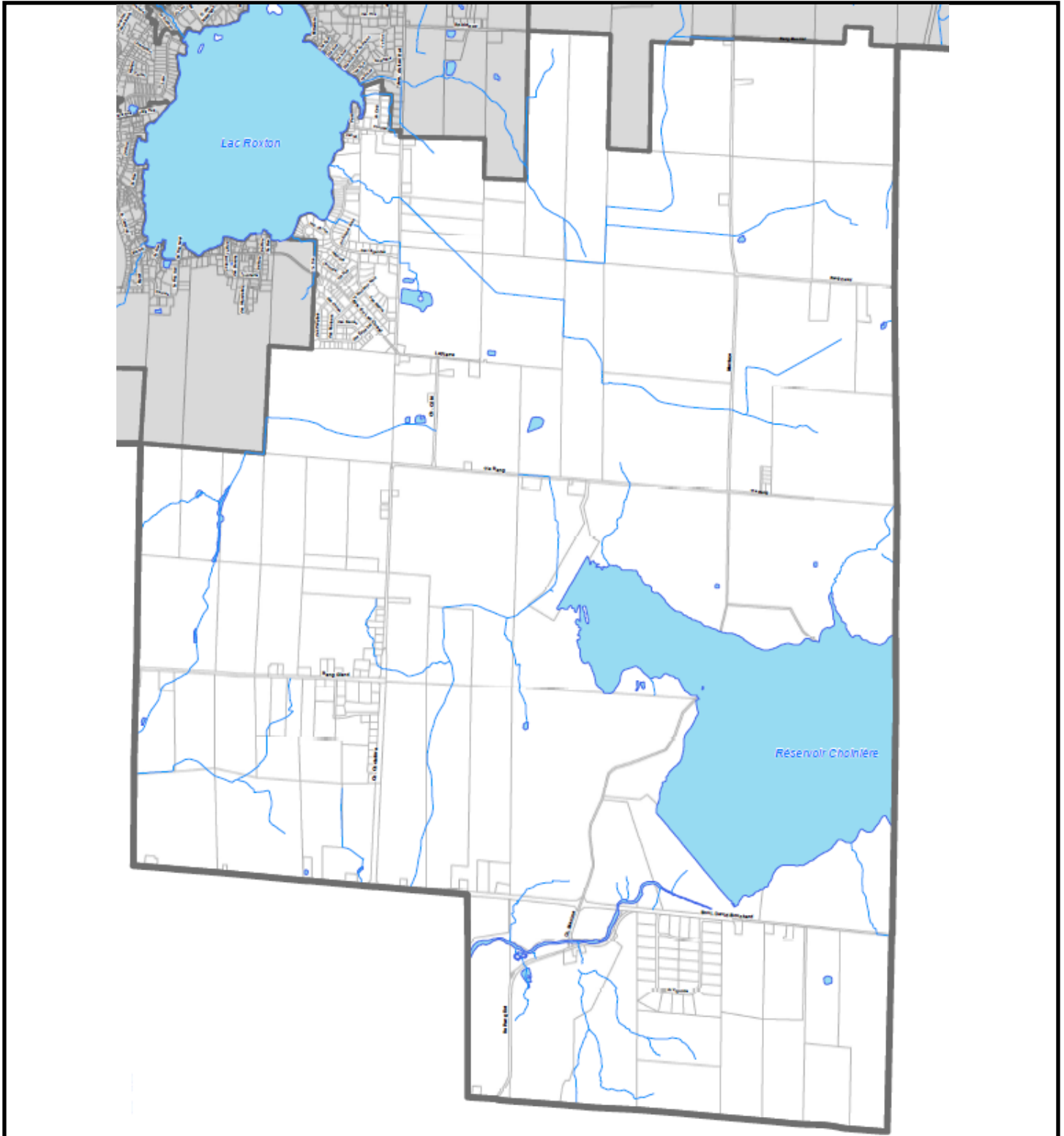
Vous ne savez pas pour qui voter?

Échangez avec vos voisins et amis sur les enjeux dans la municipalité, suivez l'actualité locale et posez des questions directement aux personnes candidates sur les réseaux sociaux, par courriel ou lors d'apparition publique.

DISTRICT #1 (697 électeurs)

Tous les immeubles ayant adresse civique ou façade (dans les cas où il n’y a pas d’adresse civique d’établie) sur les routes et chemins suivants :

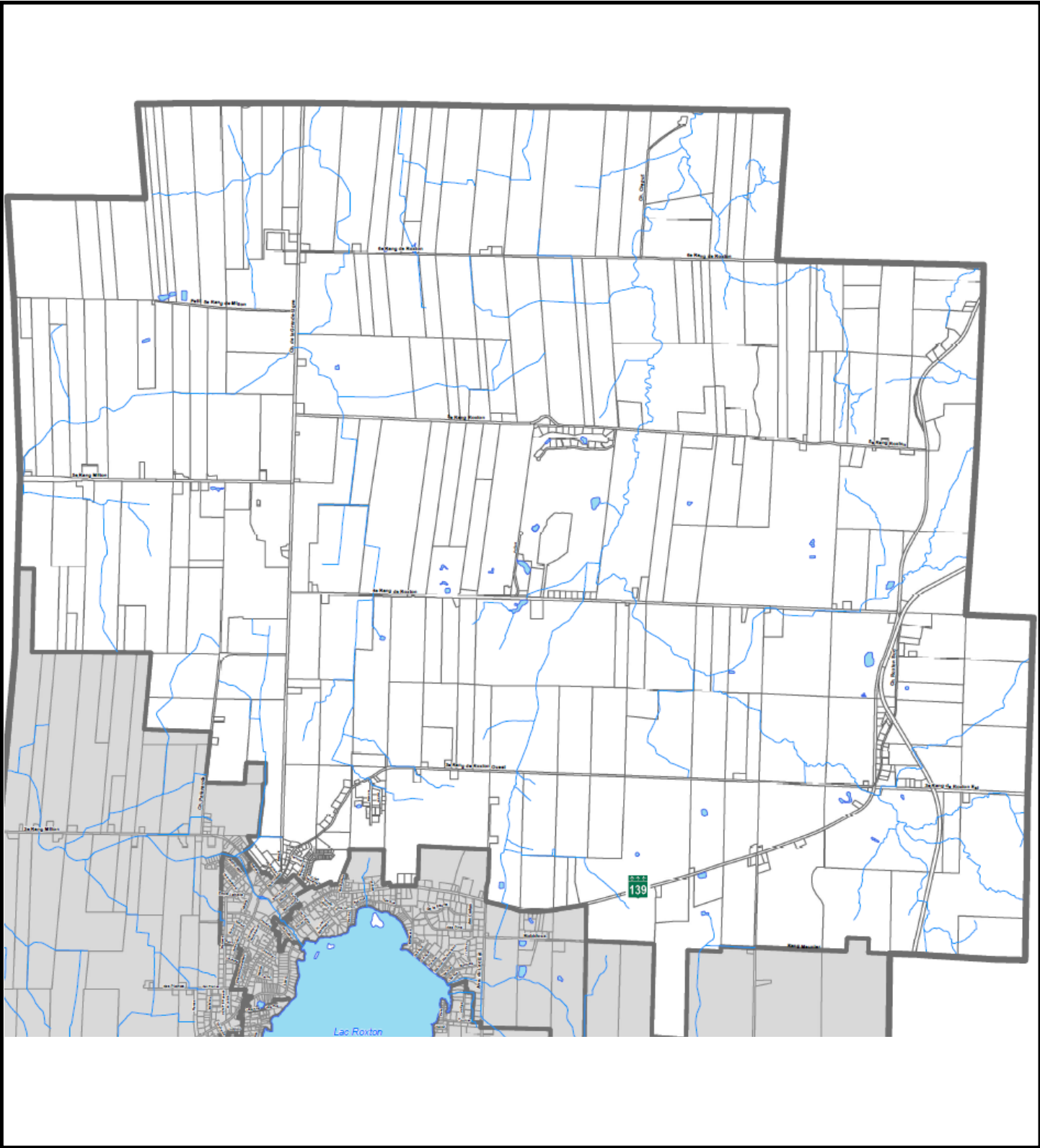
Impasse de l’Île, avenue des Légendes, rue Daniel, rue Fournier, avenue du Lac Est (partie), rue des Sapins, 11^e Rue, 12^e Rue, chemin Lapierre, rue Larocque, rue Paré, rue du Cap, rang Giard, chemin Choinière, rue des Épinettes, rue des Ormes, boulevard David-Bouchard, rue des Bouleaux, rang Carey, chemin Maxime, avenue du Lac Ouest (partie), chemin Ostiguy, rue des Peupliers, rue des Saules, chemin Saxby Nord, chemin Côté, 11^e Rang, rue du Vignoble, rue du Limousin, chemin Robidoux (partie), rue Neptune et rang Meunier.



DISTRICT #2 (654 électeurs)

Tous les immeubles ayant adresse civique ou façade (dans les cas où il n’y a pas d’adresse civique d’établie) sur les routes et chemins suivants :

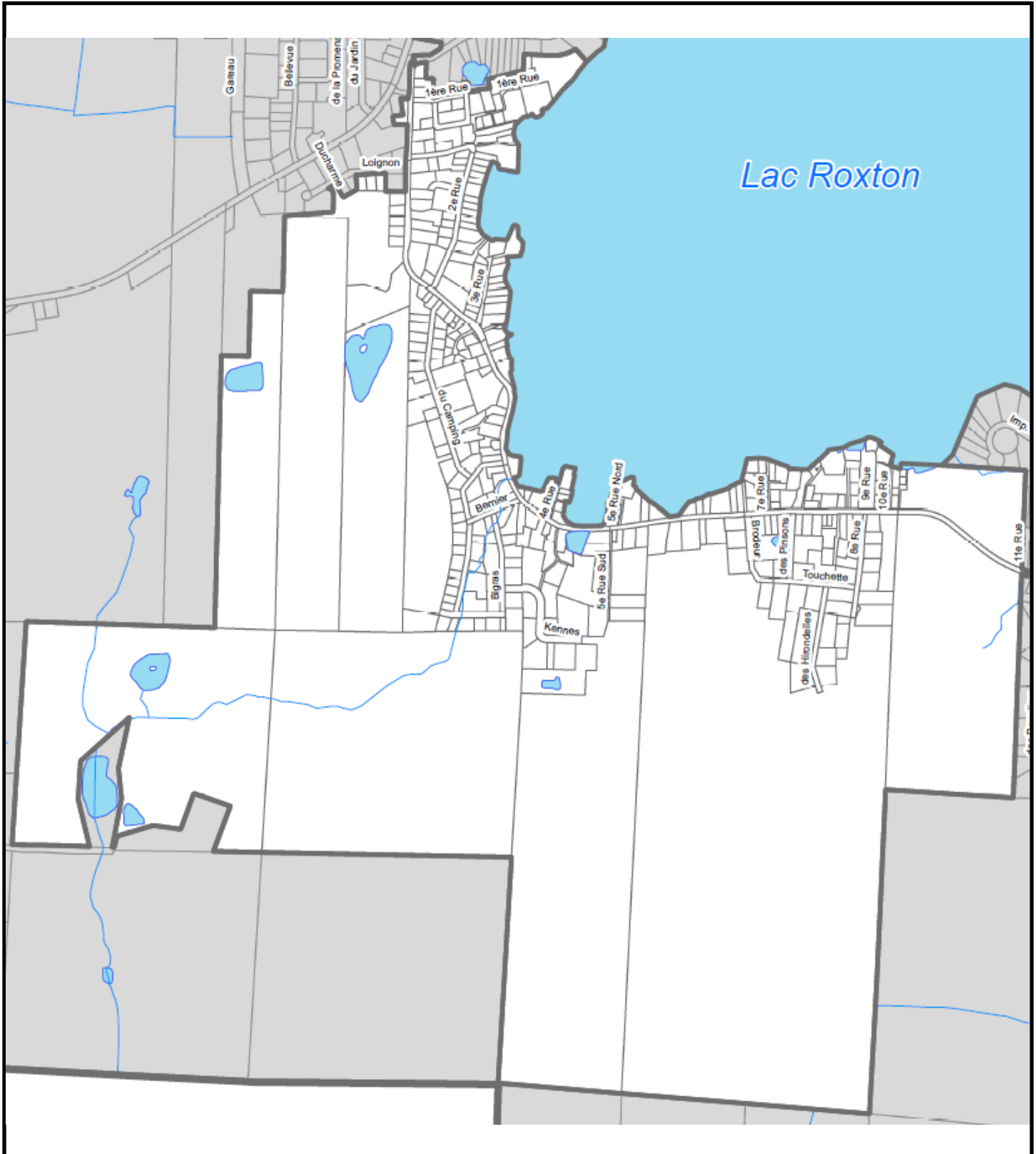
Chemin Roxton Sud, 6^e Rang de Roxton, rue du Golf, chemin Patenaude (partie), route 139 (partie), 5^e Rang de Milton, 4^e Rang de Roxton, 5^e Rang de Milton, Petit 5^e Rang de Milton, chemin de la Grande Ligne, 3^e Rang Ouest, 3^e Rang Est, rue Harnois, rue Janvier, rue du Domaine-Rustique, chemin Chaput, rue Jacques, rue Bernard, impasse des Samares, rue des Samares, rue Bullock (partie) et rue St-Joseph (partie).



DISTRICT #3 (640 électeurs)

Tous les immeubles ayant adresse civique ou façade (dans les cas où il n'y a pas d'adresse civique d'établie) sur les routes et chemins suivants :

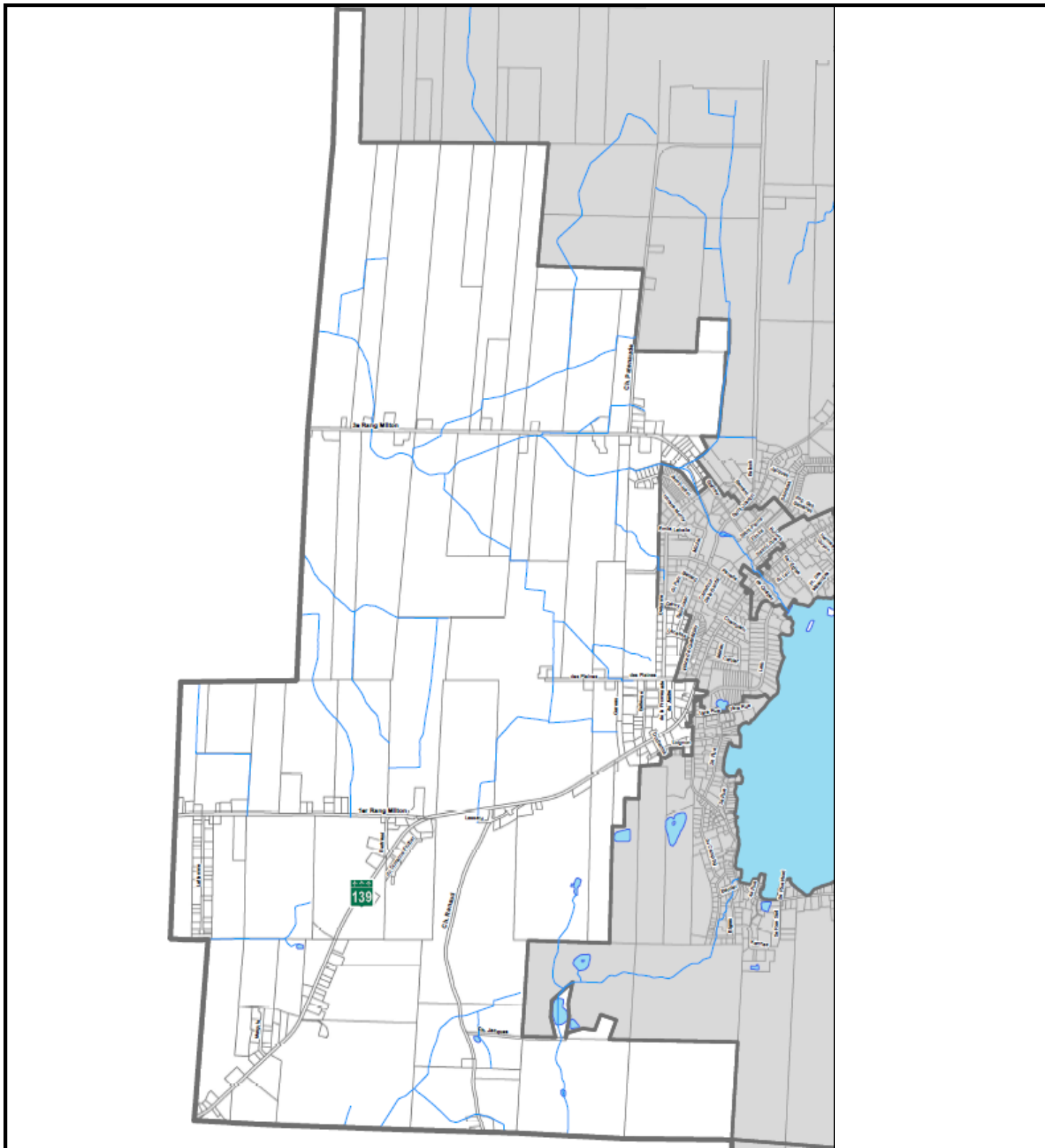
8^e Rue, rue des Hirondelles, avenue du Lac Ouest (partie), rue Touchette, 10^e Rue, 9^e Rue, 1^{re} Rue, 2^e Rue, 3^e Rue, 4^e Rue Nord, 4^e Rue Sud, 5^e Rue Nord, 5^e Rue Sud, 6^e Rue, 7^e Rue, avenue Bernier, rue Bigras, rue de l'Abordage, rue Brodeur, avenue du Camping, rue des Oies blanches, rue Kennes, rue Loignon (partie) et rue Ducharme.



DISTRICT #5 (629 électeurs)

Tous les immeubles ayant adresse civique ou façade (dans les cas où il n’y a pas d’adresse civique d’établie) sur les routes et chemins suivants :

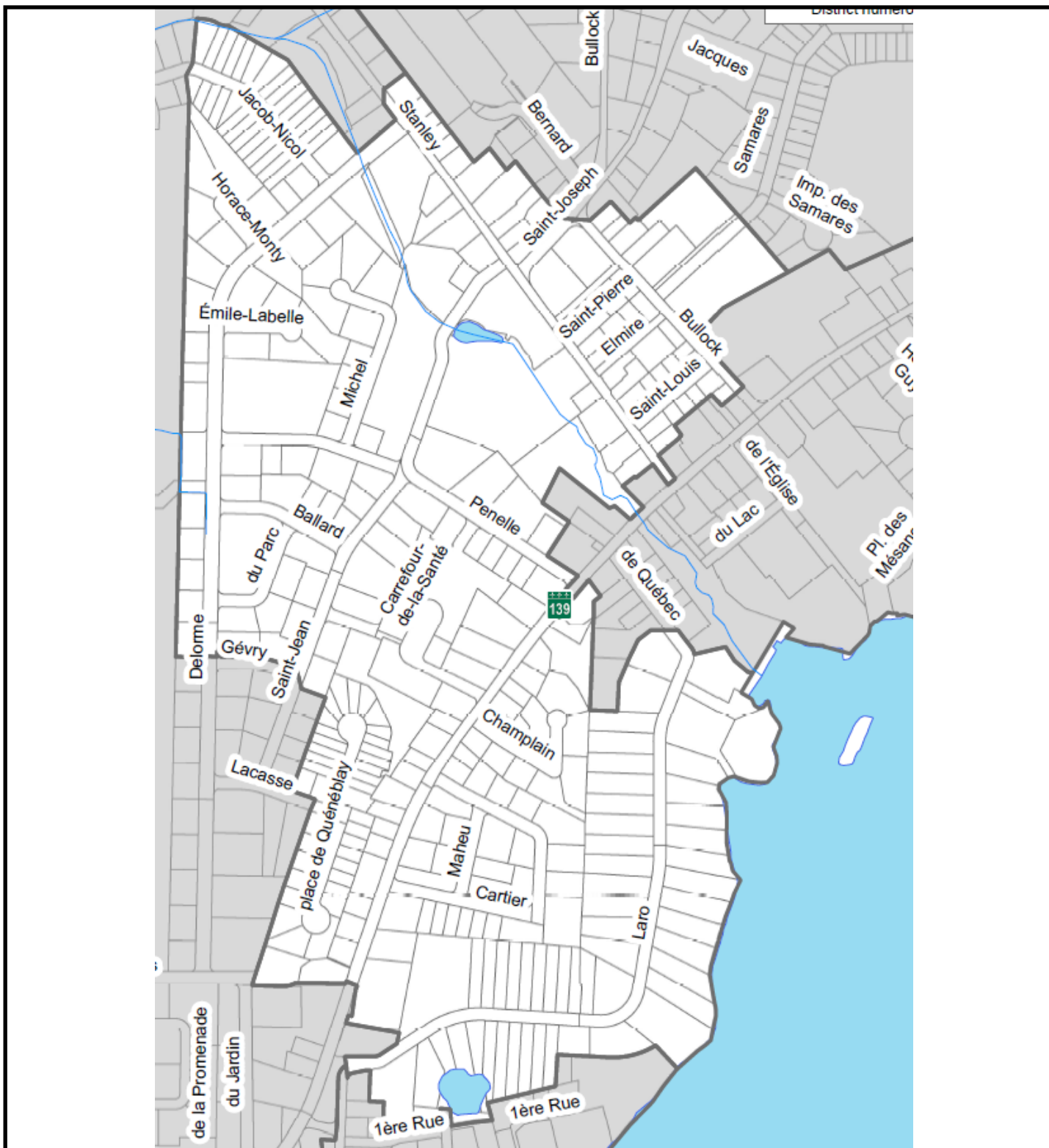
Rue Gareau, rue de la Promenade, rue Loignon (partie), rue Marquis, chemin Renaud, route 139 (partie), rue Laflamme, 1^{er} Rang de Milton, rue Delorme (partie), rue des Plaines, rue Bellevue, rue du Jardin (partie), chemin Jacques, rue Bertrand, rue du Domaine-Fruitier, rue Lessard, rue Gévry, rue St-Jean (partie), rue Lacasse (partie), rue Stanley (partie), 3^e Rang de Milton, chemin Patenaude (partie), rue Jacob-Nicol (partie), rue André-Dépôt et rue Jérémie-Bachand.



DISTRICT #6 (684 électeurs)

Tous les immeubles ayant adresse civique ou façade (dans les cas où il n'y a pas d'adresse civique d'établie) sur les routes et chemins suivants :

Rue Stanley (partie), rue Laro, rue Maheu, rue Delorme (partie), rue St-Jean (partie), rue Cartier, rue Bullock (partie), rue Ballard, rue Michel, rue Penelle, rue Émile-Labelle, rue Principale (partie), rue du Parc, rue Champlain, rue Place de Quénéblay, rue Horace-Monty, rue St-Joseph (partie), rue Elmire, rue St-Louis, rue St-Pierre, rue Jacob-Nicol (partie), rue Lacasse (partie), rue du Jardin (partie) et rue du Carrefour-de-la-Santé.



AIDE-MÉMOIRE

MAIRIE

Jonathan Lavallée
Pierre Fontaine

DISTRICT #1

André Côté
Richard Isaia

DISTRICT #2

Christiane Choinière (élue)

DISTRICT #3

Serge Bouchard (élu)

DISTRICT #4

Daniel Renaud
Gabriel Beaudry
Véronique Foisy

DISTRICT #5

Antoine Levasseur
Sylvain Hainault

DISTRICT #6

Michel Archambault
Nathalie Simard

Commission de révision

La commission de révision de la liste électorale se déroulera aux jours et heures suivantes :

Le 14 octobre 2025
de 13 h à 16 h 30

Le 16 octobre 2025
de 17 h à 20 h 30

Le 21 octobre 2025
de 8 h 30 à 12 h

Adresse où siègera la Commission :

Hôtel de ville de Roxton Pond
901, rue St-Jean, Roxton Pond
(Québec) J0E 1Z0



Pouvez-vous voter?

Pour voter, vous devez obligatoirement **être sur la liste électorale** et avoir **18 ans ou plus** le jour du vote. De plus, vous devez remplir les conditions suivantes au **2 novembre 2025** :

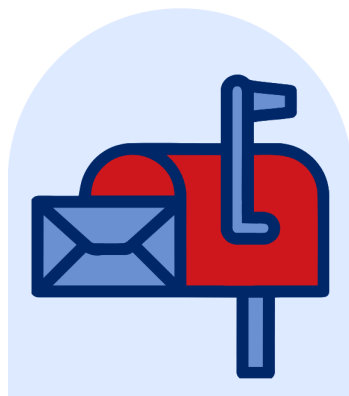
- Posséder la citoyenneté canadienne;
 - Ne pas être sous curatelle ni être une personne privée de ses droits électoraux;
- et vous devez être dans l'une de ces situations :**
- Être propriétaire d'un immeuble (logements, chalet, etc.) ou occuper (comme locataire, etc.) un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, et ce, depuis au moins 6 mois.



Pour qui voter?

Ces quelques simples actions vous permettront de prendre une décision éclairée :

- Échanger avec vos voisins et amis sur les enjeux dans votre municipalité;
 - Suivre l'actualité locale;
- S'informer sur les programmes des différents candidats, équipes et partis politiques;
- Poser des questions aux **personnes candidates** sur les réseaux sociaux, par courriel ou lors des débats publics.



Vérifiez votre inscription

Assurez-vous que votre nom est inscrit sur la liste électorale et que les renseignements qui vous concernent sont exacts. Il est de votre responsabilité de le vérifier. Consultez l'avis qui vous sera envoyé à cet effet par votre municipalité. N'oubliez pas que si vous voulez voter, votre nom doit absolument figurer sur la liste électorale.



Ce qu'il faut apporter pour aller voter

Une fois au bureau de vote, vous devez vous identifier en présentant **l'un des documents suivants** :

- Votre carte d'assurance maladie (RAMQ);
- Votre permis de conduire (SAAQ);
- Votre passeport canadien;
- Votre certificat de statut d'indien;
- Votre carte d'identité des Forces canadiennes.



Veillez prendre note que la séance du conseil municipal du mois de novembre est remise au 18 novembre 2025.